



Madame Laurence MAYERFELD
Directrice des ressources humaines
France télévisions

7, esplanade Henri de France
75907 Paris Cedex 15

Objet :

Saisine sur le service des Electriciens-Eclairagiste du Siège de France Télévisions

Madame la Directrice,

Les organisations syndicales ont été alertées par les salariés concernés du non respect du Protocole de sortie de grève du 20 juin 2021.

Elles constatent un désaccord persistant sur l'organisation que la direction souhaite mettre en place et ses conséquences négatives sur l'emploi, les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Elles constatent la dégradation du dialogue social qui ne permet pas d'envisager l'élaboration d'un projet partagé, susceptible de fédérer le collectif.

Elles demandent, dans le cadre de l'Accord de groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits collectifs, une réunion avec la direction afin d'aborder les points suivants :

- 1. Le respect du protocole de sortie de grève à savoir la présence minimale de deux chefs éclairagistes dédiés par plateau/régie pour chaque émission. Un chef d'équipement supplémentaire en cas de besoin sur les plateaux et/ou sur le PCSL.**
- 2. La présentation de plannings prévisionnels qui garantissent le respect de l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle pour ce qui concerne les amplitudes quotidiennes.**

Elles constatent également que la mise au norme des installations électriques et des outils de levage n'est pas achevée et que les informations transmises à ce sujet sont lacunaires. Elles rappellent les obligations légales qui pèsent sur l'employeur en matière de sécurité des salariés et du public et souhaitent également aborder :

- 3. La mise à plat de la sécurité électrique et des matériels de levage avec la présentation d'une synthèse cohérente des travaux effectués,**
- 4. Le rétablissement d'experts référents qui assureront l'interface avec la société en charge de la maintenance des outils qui doit être identifiée**

Enfin souhaitent aussi aborder la question cruciale de l'emploi avec :

- 5. Le passage des éclairagistes en chefs éclairagistes de façon à ne pas les discriminer,**
- 6. La prise en compte des non permanents vis-à-vis desquels la responsabilité sociale de l'entreprise est engagée,**
- 7. Le comblement des postes vacants.**

A Paris, le 29 novembre 2021

Copies

Directeur Adjoint Coordination RH et Pilotage Social : *Monsieur Laurent Benhayoun*

Directeur du Dialogue Social – *Monsieur Jacques Denoyelle*

Directeur des Moyens de Fabrication – *Monsieur Yves Dumont*